

2025 – Entreprendre Ensemble – Accompagnement social pour la levée des freins des participants du PLIE – PLIE du Dunkerquois**Objectifs de l'action :**

Impulsé par les collectivités locales et régis par un protocole d'accord, la Communauté Urbaine de Dunkerque et Entreprendre Ensemble animent le PLIE avec pour objectif de :

- Promouvoir l'intégration sociale qui affecte une partie des actifs en organisant, pour des participants issus des populations « exclues » des parcours d'insertion sociales individualisés en travaillant sur une phase de remobilisation et de montée en compétence et en proposant un accompagnement et des offres de service spécifique.

Cet accompagnement fait l'objet d'une analyse de la situation de la personne établie sur la base d'un diagnostic déterminant les freins sociaux à lever.

Le PLIE organise un accompagnement individualisé de proximité assuré par un référent unique. Il développe une ingénierie financière et technique pour le développement d'actions d'insertion sociale. Il mobilise les partenaires institutionnels et les associations du territoire. L'objectif final de cette phase d'accompagnement sociale est de lever les freins afin d'accéder à « une phase d'accompagnement de type montée en compétence et accompagnement vers l'emploi ». Les villes et les partenaires associatifs s'engagent à œuvrer sur le plan social, contre l'exclusion des populations les plus démunies. Elles mobiliseront, pour ce faire, ses partenaires communaux qui agissent déjà sur le champ de l'insertion.

Convaincu que la lutte contre l'exclusion passe, notamment par la mutualisation des moyens communaux et la recherche de solutions à échelle intercommunale, la Communauté Urbaine de Dunkerque accompagne l'extension du P.L.I.E. sur l'ensemble de son territoire depuis juin 2000. Elle s'engage donc, aux côtés des villes dans sa volonté d'adhérer au P.L.I.E.

La stratégie du PLIE permet de contribuer à la cohésion sociale et à la dynamique économique du territoire par l'emploi et la solidarité. La Communauté Urbaine de Dunkerque s'est impliquée depuis plusieurs années dans l'insertion sociale et professionnelle et l'accès à l'emploi de tous les publics, y compris les plus fragilités. Il s'agit de faire profiter de l'action de la Communauté Urbaine de Dunkerque en matière de développement économique et des opportunités d'emploi du territoire, à tous les publics y compris les plus fragilisés.

Le PLIE est partie prenante :

- Le réseau des conseillers référents de parcours du PLIE au sein des communes de l'agglomération permet de relayer en proximité les actions auprès de la population.
- Le PLIE a pour rôle de mobiliser les publics en difficulté, de les accompagner à la levée de leurs freins sociaux, et de construire des parcours d'insertion individualisés leur permettant d'accéder aux offres d'emploi du territoire.
- Le PLIE développe pour cela des partenariats avec les acteurs porteurs de l'offre de service de droit commun (Etat, France Travail, Région, Département...) qu'il complète de partenariats spécifiques, notamment du champ social, pour le développement d'actions à destination des publics en difficulté.
- Le PLIE s'appuie sur les missions d'ingénierie mises en œuvre par la Maison de l'Emploi (en matière d'observation du territoire, d'appui au recrutement, de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, de formation, d'informations sur les métiers) et apporte sa contribution aux contacts développés avec les entreprises et aux logiques emploi-formation mises en place.

Contenu de l'action :

L'entrée sur le dispositif PLIE du Dunkerquois :

L'entrée sur le PLIE peut se faire selon différentes modalités. Le PLIE, en tant qu'acteur coordonnant un plan territorial organise avec ses partenaires (CCAS, secteurs associatifs, acteurs du services publics de l'emploi, services du département...) des actions permettant d'aller au contact des publics afin de les mobiliser.

Ce repérage des publics peut se prolonger par un sas de diagnostic permettant de mieux identifier les besoins des personnes en termes de parcours. Il contribue ainsi à l'orientation des publics, tous n'ayant pas vocation à intégrer le PLIE. Le public peut être également directement orienté par des partenaires. Il peut s'agir d'acteurs sociaux ou associatifs ou encore d'acteurs du Service Public de l'Emploi ou du réseau pour l'emploi. Les partenaires qui peuvent « orienter » les publics vers l'accompagnement du PLIE sont : L'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département, France Travail, la Mission Locale, la Communauté Urbaine de Dunkerque, ses communes...

Un rendez-vous est pris avec un conseiller au sein de l'antenne qui émet un avis sur l'entrée de la personne en PLIE et le partage avec le Responsable du Département Accompagnement du PLIE.

Le conseiller envoie, au fil de l'eau, une demande via un outil de prescription en ligne « Titoo 3 » afin que le Responsable du Département Accompagnement du PLIE puisse valider sa pertinence. Les intégrations dans l'accompagnement PLIE sont, depuis janvier 2020, simplifiées par ce nouvel outil en ligne.

Le Département Statistiques contrôle l'éligibilité des participants, les pièces justificatives liées à l'entrée PLIE et/ou à la sortie des participants.

Après analyse, il effectue sur l'outil de prescription en ligne un retour sur les accords et/ou les refus (pièces manquantes).

Une personne devient participante PLIE dès lors que les membres de l'équipe de l'animation du PLIE, dans le respect de cette procédure, ont acté son entrée en suivi individualisé et qu'elle répond aux critères d'entrée en PLIE.

Les personnes intégrées dans le dispositif PLIE officialisent leur volonté de s'engager dans une logique de parcours individualisé par la signature d'un contrat d'engagement individuel.

Chaque participants PLIE a un conseiller tout au long du parcours d'insertion. Il est le référent de parcours du participant sur les problématiques rencontrées dans le cadre de son parcours. Il travaille en étroite collaboration avec les référents sociaux et tout autre acteur impliqué. Le référent entretient des liens privilégiés et complémentaires avec les référents d'étape, lorsque la personne réalise des actions d'insertion.

Lors de l'animation d'ateliers collectifs, le référent de parcours du PLIE est susceptible d'accueillir dans son animation des habitants du territoire couvert par le PLIE de l'agglomération Dunkerquoise.

Le contenu de l'accompagnement :

Le PLIE permettra à chaque participant de s'engager dans un parcours d'insertion en lien avec ses compétences et ses motivations au regard de la réalité du marché de l'emploi local.

Le PLIE, en fonction de ses moyens, participera à la mise en œuvre des priorités définies par les signataires du présent protocole, en :

- Favorisant une analyse territoriale partagée des besoins d'accompagnement et de formation des publics prioritaires.
- Initiant et participant à des actions « d'aller vers » afin de mobiliser le public.
- Mettant en place un sas de diagnostic/orientation.

- Participant aux plans d'actions qui pourraient être mis en œuvre sur le territoire en direction d'un public ciblé.
- Contribuant à l'orientation des publics vers le bon interlocuteur en fonction de la problématique identifiée.
- Animant des ateliers collectifs dynamisants.
- Contribuant à l'animation du réseau de partenaires associés à son action.
- Les conseillers PLIE saisissent l'ensemble du contenu des entretiens, prescriptions, propositions, positionnements, caractéristiques des participants, suivis, etc... dans le logiciel Viesion Evolution. Ceci permet une traçabilité des étapes de parcours dans le respect du règlement général sur la protection des données, et donne la possibilité d'effectuer des requêtes, permettant au Responsable du Département Accompagnement du PLIE de travailler sur la qualité de l'accompagnement réalisé tout au long des parcours et de veiller à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs du PLIE du Dunkerquois.
- Le conseiller en insertion professionnelle du PLIE formalisera un compte-rendu d'entretien comprenant les démarches à effectuer par le participant ainsi que la date du prochain rendez-vous.
- Chaque synthèse d'entretien sera co-signée et remise à la personne accompagnée.
- Un panel d'outils et de dispositifs sont à disposition pour répondre aux besoins du publics, proposés par les différents départements d'Entreprendre Ensemble et les partenaires du territoire.
- Le responsable du département Accompagnement du PLIE veille à ce qu'il n'y ait aucune discrimination à l'entrée, donc une égalité des chances pour tous.

L'accompagnement à la levée des freins à l'emploi des publics PLIE se pratique comme suit :

- Réception du public par un référent de parcours PLIE.
- Etablissement d'un diagnostic par des entretiens initiaux préalables à l'entrée en PLIE (Entretiens de 1^{er} accueil). La trame concernant le diagnostic d'entrée d'un participant est en cours de réalisation dans le cadre de la labellisation du PLIE.
- Analyse des situations.
- Définition, validation et mise en place d'un plan d'action sur le volet social (permettant de viser à terme un projet professionnel, une montée en compétence).
- Détermination d'actions à mettre en place par le participant lui-même ou avec le conseiller, par le conseiller lui-même.
- Mobilisation sur des ateliers collectifs, ou, en fonction des besoins, vers des partenaires ressources sur le territoire.

Les actions menées ainsi que les orientations viseront les thématiques : remobilisation, mobilité, santé, logement, accès aux droits, aides financières, volontariat, gestion de budget, accès aux soins, loisirs, sport, culture, accès au numérique, remobilisation et découverte, définition et validation de projet.

- Suivi de parcours, à ses différentes étapes : recadrage des engagements pris tout au long de l'accompagnement, en vérifier la réalisation : échange avec les partenaires sur les résultats atteints.
- Utilisation de l'offre de service interne d'Entreprendre Ensemble.
- Orientation vers les offres de services portées par notre réseau de partenaires.

(Toutes les offres de services internes ou externe font l'objet de proposition par thématique via notre système d'information Evo Viesion).

Le public visé :

- Public adulte (plus de 26 ans) est le public concerné par le PLIE du Dunkerquois.
- Personnes habitant au sein d'une des communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque ayant adhéré au PLIE.
- Personnes ayant des difficultés ou freins à l'emploi qui les empêchent de se projeter vers un emploi ou une nécessaire étape de montée en compétence.
- Personnes disponibles pour agir sur ces difficultés au moment de l'entrée en PLIE.